Conditions Définitives en date du 16 Octobre 2019

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695007T2M60BV5YWT79

Emission de 17.000.000 d'euros
Au titre du Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.500.000.000 d'euros

SOUCHE n° : 43
TRANCHE n° : 2

Prix d'émission : 105.30 %

BRED Banque Populaire

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 29 novembre 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l' "**AMF**") sous le n° 18-542 en date du 29 novembre 2018 et le supplément au prospectus de base en date du 04 avril 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-139 en date du 04 avril 2019 qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**"). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (http://www.aphp.fr/programme-demissions-de-titres), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	**Emetteur :**		Assistance publique - Hôpitaux de Paris
2.	(i)	**Souche n° :**	43
	(ii)	**Tranche n° :**	2
	(iii)	**Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique :**	Les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique avec la Tranche n°1 d'un montant initial de 30 000 000 Euros, émise par l'Emetteur le 07 juin 2019, au taux fixe de 0.6825%, avec une date d'échéance au 25 mai 2031 (les **Titres Existants**) à compter du 21 octobre 2019. Les Titres seront, dès leur admission aux négociations, entièrement assimilables aux Titres Existants, et constitueront une Souche unique avec eux.
3.	**Devise(s) Prévue(s) :**		Euro
4.	**Montant Nominal Total :**		
	(i)	**Souche :**	Euro 47.000.000
	(ii)	**Tranche :**	Euro 17.000.000
5.	**Prix d'émission :**		105.30 % du Montant Nominal Total majoré des intérêts courus à partir du 7 Juin 2019
6.	**Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :**		Euro 100.000
7.	**(i)**	**Date d'Emission :**	21 Octobre 2019

	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	7 Juin 2019
8.	**Date d'Echéance :**	25 Mai 2031
9.	**Base d'Intérêt :**	Taux Fixe de 0,6825 %
10.	**Base de Remboursement/Paiement :**	Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal.
11.	**Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :**	Non Applicable
12.	**Options :**	Non Applicable
13.	(i) **Rang de créance des Titres :**	Senior
	(ii) Date d'autorisation d'émission :	Décision du directeur général validée par l'Agence Régionale de Santé en date du 22 mars 2019
14.	**Méthode de distribution :**	Non syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15.	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :**		Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	0,6825 % par an payable annuellement
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	25 Mai de chaque année ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié, et pour la première fois le 25 Mai 2020
	(iii)	Montant(s) de Coupon Fixe :	Euro 682,50 pour Euro 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Montant(s) de Coupon Brisé :	Le premier coupon versé sera d'Euro 658,26 pour Euro 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a) des Modalités des Titres) :	Exact/Exact-ICMA
	(vi)	Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a) des Modalités des Titres) :	Non Applicable

16.	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :**	Non Applicable
17.	**Stipulations relatives aux Titres Indexés sur l'Inflation :**	Non Applicable

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18.	**Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :**	Non Applicable
19.	**Montant de Remboursement Final de chaque Titre :**	Valeur Nominale Indiquée
	Dans les cas des Titres à Remboursement Indexé :	Non Applicable
20.	**Montant de Versement Echelonné :**	
	(a) Date(s) de Versement Echelonné :	Non Applicable
	(b) Montant(s) de Versement Echelonné de chaque Titre :	Non Applicable
21.	**Montant de Remboursement Anticipé :**	EUR 100 000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée
	Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(f) des Modalités des Titres) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8 des Modalités des Titres) :	

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22.	**Forme des Titres :**	Titres Dématérialisés
	(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
23.	**Place(s) Financière(s) (Article 6(g) des Modalités des Titres) :**	TARGET
24.	**Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :**	Non Applicable
25.	**Redénominations, changements de valeur nominale et de convention :**	Non Applicable

26.	**Stipulations relatives à la consolidation :**	Non Applicable
27.	**Masse (Article 10 des Modalités des Titres) :**	Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont : Sandrine d'Haussy DIIS Group 12 Rue Vivienne 75 002 Paris Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 360€ TTC par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.500.000.000 d'euros de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Martin HIRSCH _____

Dûment habilité

Le directeur général

Martin HIRSCH

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i)	Admission aux négociations :	Euronext Paris Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 21 Octobre 2019 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte). Les Titres Existants sont déjà admis aux négociations depuis le 07 juin 2019.
	Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :	Non Applicable
(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	Euro 850 (y compris les frais AMF)

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations :	Le Programme a fait l'objet d'une notation AA (perspective stable) par Fitch Ratings ("**Fitch**") et d'une notation AA (perspective stable) par S&P Global Ratings ("**S&P**"). Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation Fitch et S&P sont établies dans l'Union Européenne et sont enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et inscrit sur la liste des agences de notation enregistrées telle que publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk) conformément au Règlement ANC).
Conversion en euros :	Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur et pour les frais relatifs à l'autorité de Bourse et au service financier, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif, y compris d'intérêt conflictuel, pouvant influer sensiblement sur l'émission des Titres. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

4. RAISONS DE L'OFFRE

Raisons de l'offre :	Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Émetteur, le cas échéant tel que plus amplement précisé dans les Conditions Définitives concernées.

5. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement :	0,22%
	Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. PLACEMENT

Si syndiqué,

(i)	Noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
(ii)	Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable

Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	BRED BANQUE POPULAIRE
Restrictions de vente	
- Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S *Compliance Category* 1
	Règles TEFRA : Non Applicable

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :	FR0013424074
Code commun :	200889088
Dépositaires :	
(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :	Oui
(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. :	Non
(c) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. et numéro(s) d'identification correspondant :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	Banque Internationale à Luxembourg SA, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
Noms et adresses de l'Agent de Calcul :	Banque Internationale à Luxembourg SA, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Non Applicable

8. INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DANS L'EEE

Non Applicable